



La 5ème Edition des 10 kms de Marche Nordique
de St Vallier de Thieu

Dimanche 11 juin 2017

Le Programme

Organisée par Les Joyeux randonneurs vallérois



Saint-Vallier-de-Thieu - Peyneinade

- ✚ 01 parcours de 10kms, Départ et Arrivée dans le Grand Pré

Il est recommandé :

- ✚ Un petit sac à dos ou banane, 1litre d'eau, des barres de céréales ou autres fruits.
- ✚ **Les Pads (protection pointes) pour vos bâtons (tronçons goudronnés)**

Un **poste de ravitaillement** sera placé sur le parcours (5^{ème} kilomètre) et à l'arrivée.

Déroulement :

Point de rendez-vous : La maison des Associations « L'Oustaou d'Anais » à côté des terrains de tennis de St Vallier de Thieu.

- ✚ 07h45 Pointage et remise des tickets (tombola, sandwich, boisson) et Café de bienvenue,
- ✚ 08h45 Echauffement en groupe OBLIGATOIRE,
- ✚ 09h00 Départ des 10 Kms de Marche Nordique
- ✚ 12h30 Petit verre de l'amitié, casse-croûte (boisson- Sandwich grillades- Gâteau) et tirage de la tombola.

ATTENTION, des tronçons du parcours resteront ouverts à la circulation. Vous veillerez à marcher sur les trottoirs ou sur la Gauche de la route. **Ce n'est pas une course, il n'y aura pas de classement.** vous vous devez de respecter le code de la route.

Inscription : 10€ par personne – Enfants de moins de 12 ans : 5€

Date limite d'inscription : **08 juin 2017** (Attention, le nombre de place est limité !!)

- ✚ Retourner le formulaire d'inscription signé et accompagné d'un chèque établi à l'ordre de :
« Les joyeux randonneurs vallérois »

Toutes les infos sur le site internet: <http://lesjoyeuxrandonneursvallerois.e-monsite.com>

BULLETIN D'ENGAGEMENT

5^{ème} Edition des 10Kms de Marche Nordique de Saint Vallier de Thieu

Le 11 juin 2017

Ce bulletin peut être photocopié. A remplir de façon lisible et à retourner avec votre règlement (Chèque à l'ordre de « Les Joyeux Randonneurs Vallérois ») à :

**Les Joyeux Randonneurs Vallérois – L'Espace du Thieu - Office du Tourisme-
101, Allée Charles Bonome – 06460 St Vallier de Thieu**

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone : Adresse mail :

Choix de l'activité : **10 Kms de MN**

Pour les groupes :

Nom – Prénom du Responsable :

Adresse :

N° de Téléphone : Adresse Mail :

NOM Prénom	Adresse mail	N° de Téléphone	Prix

Total	
-------	--

Règlement

Parcours :

1 parcours, exclusivement réservés à la Marche Nordique, les randonneurs, les coureurs à pieds ou autres, ne sont pas autorisés sur la manifestation. Les chiens ne sont pas admis.

Signalisation :

La signalisation, tout au long du parcours, sera matérialisée par un fléchage et de la rubalise aux couleurs de la Fédération Française de la Randonnée.

Des membres de l'organisation seront positionnés aux endroits stratégiques (si nécessaire).

Inscription (accès uniquement à des marcheurs nordiques) :

Le coût de l'inscription par participant est fixé à **10€ et à 5€ pour les enfants de moins de 12 ans.**

L'inscription donne droit à, une petite collation le matin, une boisson et un casse-croûte – dessert, le midi et participation à la tombola.

L'inscription se fera via le bulletin associé. Le règlement et le bulletin sont téléchargeables à l'adresse suivante :

www.lesjoyeuxrandonneursvallerois.e-monsite.com

Inscriptions de préférence avant le **08 juin 2017** auprès de :

**Les Joyeux Randonneurs Vallérois – L'Espace du Thieu - Office du Tourisme -
101, Allée Charles Bonome - 06460 Saint-Vallier-De-Thieu**

Contact: Mr Philit Georges Tel: 06.29.51.24.98 ou Mail: philitgeorges@gmail.com

Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation. Les licenciés de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve.

Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation.

Annulation d'engagement – remboursement :

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quel que motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation. Les participants seront remboursés.

Règlementation :

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les consignes qui leur seront données au départ.

Couverture médiatique :

De par son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images et les vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, dans le cadre de reportages de promotion de l'épreuve.

Acceptation du règlement :

Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Protection des lieux de pratique :

La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours (certaines zones sont effectivement protégées).